

Berne, le 24 mai 2018

Communiqué de presse**«Handicap & politique 2/18»****L'égalité pour les personnes handicapées: en avant!**

D'après la Constitution fédérale, tous les êtres humains sont égaux en droit. Or, la réalité est un peu différente. Les personnes en situation de handicap par exemple, sont encore souvent réduites à leurs déficits et aux coûts qu'elles engendrent. Leur dignité et leurs droits sont encore souvent passés outre.

La Suisse est encore loin d'avoir concrètement mis en œuvre l'égalité pour les personnes handicapées. Les milieux politiques et l'administration sont souvent peu informés sur le sujet et il n'y a toujours ni de concept de mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, ni de politique nationale du handicap et encore moins de plan d'action. En outre, la protection juridique contre les discriminations est lacunaire. Il est donc temps que les personnes en situation de handicap s'autoreprésentent pour défendre leur conception de l'égalité. Dans le [dernier numéro de «Handicap & politique»](#), vous apprendrez comment AGILE.CH compte procéder.

Politique sociale

En plus de quelques précisions et compléments concernant les rentes AI partielles, l'application santé Helsana+ et les dernières statistiques sur la pauvreté en Suisse, AGILE.CH informe de la situation des débats parlementaires concernant la réforme des PC. Le Conseil national a décidé de les priver de près d'un milliard de francs, et le Conseil des États semble camper sur ses positions en proposant des coupes pour quelque 540 millions de francs. L'intention première du Conseil fédéral de maintenir le niveau des prestations paraît pour le moins compromise, à l'instar des efforts que le Gouvernement entend parallèlement déployer pour lutter contre la pauvreté en Suisse...

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps

031 390 39 39 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faitière défend les intérêts de ses 39 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.